

COMMUNIQUE NO.45 DU 27 JANVIER 2010 EMANANT DES REPRESENTANTS DU PEUPLE EPRIS DU RESPECT DE LA LOI, CONCERNANT L'EMPRISONNEMENT ARBITRAIRE DE L'HONORABLE EL HADJ HUSSEIN RADJABU

En ce jour, nous les Représentants du peuple épris du respect de la loi, commémorons 2 ans et 9 mois d'emprisonnement abusif de l'Honorable El Hadj Hussein Radjabu, victime du refus de cautionner la tenue d'un congrès illégal du parti CNDD-FDD préparée et exécutée sous la couverture de l'Exécutif le 7/02/2007 à Ngozi. Nous tenons à rappeler qu'une multitude de membres de ce parti qui se sont inscrits en faux contre ce congrès ont été malmenés, limogés de leurs postes, voire même emprisonnés sans motif valable. Nous jugeons opportun d'interpeller la conscience de tout en chacun du danger que court la nation à la veille des élections qui s'annoncent déjà incendiaires si rien n'est fait pour apaiser la situation. Pour ce faire, nous saisissons cette occasion pour porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale, la situation qui prévaut au Burundi en général dans les lignes qui suivent :

I. CONSIDERANT :

1. Le harcèlement que le parti au pouvoir et les instances administratives, judiciaires et sécuritaires orchestrent contre les partis politiques de l'opposition ainsi que leurs membres ;
2. Les multiples irrégularités constatées dans l'octroi de la Carte Nationale d'Identité ainsi que dans l'enrôlement des électeurs pour l'obtention de la carte d'électeur ;
3. La question des prisonniers politiques à la veille des élections ainsi que celle des 22 députés illégalement radiés de l'Assemblée Nationale ;

II. TROUVONS QUE :

1. Le harcèlement envers les formations politiques de l'opposition en cette période cruciale dans la vie d'un parti politique inquiète plus d'une personne. La situation est tellement alarmante que le peuple burundais se demande où est passée la démocratie et qu'est devenu le parti qui, hier se targuait défenseur de la démocratie mais aujourd'hui fossoyeur de la même cause pour laquelle il s'est battu plus d'une décennie durant. S'appuyant sur quelques administratifs à la base, sur certains membres du corps de défense et de sécurité ainsi que sur la fameuse milice de jeunes « **IMBONERAKURE** », le parti CNDD-FDD crée la pluie et le beau temps dans tous les secteurs de la vie nationale en imposant une dictature sans nom aux partis de l'opposition et à leurs membres. A Kirundo, en commune Busoni et plus précisément à Kabanga, le député **NZIGAMASABO J. Baptiste** donne le ton aux « **IMBONERAKURE** » dans leur sale besoin. Les membres du parti **FNL** qui voulaient ouvrir une permanence dans cette entité ont été suffisamment tabassés par les hommes sous les ordres de ce député surnommé « **GIHAHE** ». Cette situation se généralise à tel enseigne que pour décourager les partis politiques de l'opposition, certains de leurs membres sont abusivement emprisonnés, d'autres tués. C'est le cas des représentants communaux du parti **UPD-Zigamibanga** à Rango en province Kayanza, à Mutumba en province Karuzi et de feu **Sylvestre NIYONZIMA** alias **BIKORA** qui a été lâchement fusillé à moins de 15 mètres d'une position de la police. C'est également le cas des affrontements qui ont eu lieu à Kinama entre les jeunes « **IMBONERAKURE** » qui interdisaient aux **FNL** d'ouvrir leurs permanences et les jeunes de ce dernier « **IVYUMA VY'INDEGE** ». Bref, les jeunes « **Imbonerakure** » du CNDD-FDD se sont substitués à l'administration et à la police en interdisant des réunions des partis politiques et en emprisonnant tous ceux qui ne veulent pas adhérer à leur parti.

2. La Carte Nationale d'Identité a été prise comme document de référence pour permettre aux gens de remplir leur devoir civique d'élire. A travers le PNUD, l'ONU a fait part aux burundais d'un million de cartes à distribuer gratuitement pour ceux qui n'en n'ont pas. La quasi totalité des

administrateurs communaux issus du parti au pouvoir en ont profité pour servir rien que leurs membres ainsi que des étrangers et des mineurs qui leurs sont proches. En plus des irrégularités constatées dans l'octroi de la carte nationale d'identité et qui malheureusement persistent malgré qu'elle ne soit plus gratuite, une autre forme de tricherie s'observe dans beaucoup de centres d'inscription avec comme auteurs, les agents membres du parti CNDD-FDD. En effet, les agents recenseurs membres de ce même parti enregistrent sur les fiches d'inscription des noms qui ne coïncident pas avec ceux qu'ils mettent sur les récépissés donnant droit à la carte d'électeur. Toutes ces magouilles et manigances conçues et mises en exécution par le parti au pouvoir sont faites au vu et au su des membres de la CENI, de la CEPI et de la CECI qui assistent impuissamment sans qu'aucune mesure dissuasive ne soit prise à l'endroit des contrevenants.

3. Trois députés parmi les 22 radiés de l'Assemblée Nationale ont été emprisonnés pour avoir quitté le parti au pouvoir. Leurs dossiers judiciaires sont traités selon les convenances de l'Exécutif qui dicte aux juges l'issue à leur réserver.

L'affaire Hussein Radjabu et consorts n'avance pas d'un iota malgré que les concernés aient interjeté appel en cassation il ya bientôt 8 mois. Ils font trainer l'affaire sciemment pour des raisons politiques. Ils cherchent à l'écarter de la jouissance de ses droits politiques et civils en le maintenant en prison. Raison pour laquelle ils lui ont refusé la copie du jugement rendu par la chambre d'appel de la Cour Suprême.

L'affaire de l'honorable Pasteur Mpawenayo est en délibérée il ya exactement 12 mois alors que la loi accorde un délai ne dépassant pas 60 jours pour épuiser pareils cas.

L'honorable Gérard Nkurunziza a quant à lui été transféré à la prison de Ngozi pour qu'il soit jugé par le Tribunal de Grand Instance de Kirundo. Malgré que cette instance ce soit prononcée sur l'irrecevabilité de l'affaire par elle-même, le député Gérard reste détenu comme un vagabond dans des circonstances irrégulières pour le plaisir de l'Exécutif qui a commandité son arrestation abusive. Ces cas d'espèces prouvent à suffisance la dépendance du judiciaire vis-à-vis de l'Exécutif, une des caractéristiques de l'absence d'un Etat de droit.

Les 22 députés radiés illégalement de l'Assemblée Nationale sous les impulsions du parti au pouvoir qui voulait récupérer la majorité parlementaire doivent recouvrer leur dignité sans conditions. La violation de la loi fondamentale n'est autorisée à personne pour quelque motif que ce soit. Tôt ou tard, les auteurs de ce sacrilège devront répondre de leur acte qui a fait que l'Assemblée Nationale soit augmentée de 22 députés à charge de l'Etat qui n'a nulle part prévu cet engagement superflu.

III. POUR TOUS CES MOTIFS, NOUS LES REPRESENTANTS DU PEUPLE PRIS DU RESPECT DE LA LOI, DEMANDONS CE QUI SUIT :

1. Les partis politiques doivent être traités de la même manière par l'autorité administrative. Nous sommes dans un régime multipartite et la loi régissant les partis politiques doit être scrupuleusement respectée.

La jeunesse doit rester vigilante pour se désolidariser avec ceux qui cherchent à la manipuler pour assouvir leurs intérêts individuels. A cet effet, les entraînements paramilitaires de la jeunesse affiliée aux différentes formations politiques doivent immédiatement cesser. La jeunesse qui a trempé dans les différentes exactions commises à l'endroit de paisibles citoyens doit être sérieusement sanctionnée. Il en est de même pour le porte-parole de la police nationale et le député Nzigamasabo J. Baptiste alias GIHAHE qui ont mobilisé la jeunesse à se rentrer dedans. Les membres des différentes formations politiques de l'opposition qui sont emprisonnés pour avoir affiché leur positionnement doivent être relâchés sans délais et ni conditions. Inutile d'ajouter le drame au drame en allongeant la liste des prisonniers politiques.

2. La CENI ne doit pas fermer les yeux devant les tricheries qui s'observent déjà dans les travaux préliminaires aux élections, au risque de se retrouver au bout du compte avec de faux résultats. L'accès à la carte nationale d'identité est un droit pour tout citoyen en âge majeure. Ceux qui pour des raisons de tricher en ont bénéficié doivent être poursuivis ainsi que leurs pourvoyeurs. Les agents recenseurs auteurs des tricheries visant à priver les membres des partis de l'opposition du vote doivent être poursuivis et châtiés de façon exemplaire.

La CENI devrait arrêter momentanément les travaux en cours pour réorienter son plan d'action en collaboration avec tous les partenaires concernés par les élections à savoir ; le gouvernement, les partis politiques, la société civile et la communauté internationale. Elle doit également s'investir suffisamment dans les opérations de délivrance de la Carte Nationale d'Identité car, ce document est d'une importance capitale dans le bon déroulement des élections. Des mesures draconiennes doivent être prises à l'endroit de tous les agents qui affichent des tendances partisans dans les travaux de la CENI.

Le discours du Président de la République doit être concrétisé par des actes réels sur terrain faute de quoi, un appel à l'ordre devrait être aussi spontané que les promesses faites à l'opinion nationale et internationale.

3. Quand un pays organise des élections qui se veulent libres, transparentes et démocratiques, tous les prisonniers politiques doivent être relâchés avant l'organisation du scrutin. Manquer à ce principe est un signe de dictature du pouvoir sortant qui exclut ses opposants pour remporter facilement les élections.

La justice doit retrouver son blouson d'honneur en agissant partialement dans le traitement des dossiers judiciaires. Elle doit jouir de son indépendance que lui confère la Constitution en traitant diligence les dossiers des députés emprisonnés sur ordre de l'Exécutif pour des mobiles politiques. La justice est unique au monde et ne changera jamais. Le pouvoir quant à lui est sujet de mutations et de modifications jusqu'à la fin des temps. Au service du peuple, le pouvoir judiciaire doit viser la satisfaction de son maître.

Les 22 députés radiés illégalement de l'Assemblée Nationale doivent être rétablis dans leurs droits et biens. Ils doivent jouir librement et au même titre que les autres parlementaires, de leurs droits civils et politiques dans des conditions identiques tel que le demande l'Union Interparlementaire dans toutes ses résolutions y relatives.

En conclusion, nous les Représentants du Peuple Epris du Respect de la Loi, lançons un appel vibrant au gouvernement pour lui rappeler qu'il n'est jamais tard de faire du bien. Qu'il sache également que « Tout est bien qui finit bien ». Le premier Vice-président devrait sortir de son mutisme pour rappeler à l'ordre les ministères sous sa supervision qui sont les plus interpellés aujourd'hui, mais malheureusement les plus défaillants.

La CENI n'a pas droit à l'erreur et doit éviter autant que faire se peut le tâtonnement. Toutes les CENI qui l'ont précédée ont fait preuve de lucidité, de maturité et de fierté du peuple burundais. Nous demandons à la Commission Electorale Nationale Indépendante actuelle de s'inspirer de l'expérience des autres et de concerter tous les intervenants avant de prendre des décisions pouvant handicaper sa crédibilité.

Nous adressons nos vifs remerciements à tous les partenaires de la nation burundaise qui se sont exprimés matériellement et financièrement pour la réussite des échéances électorales en cours. Notre gratitude s'adresse également à l'ONU qui a prolongé la durée de travail du BINUB pour bien superviser les élections.

Enfin, nous promettons à la communauté nationale et internationale notre attachement indéfectible aux principes du respect de la loi pour toujours.

Fait à Bujumbura, le 27 janvier 2010

**Pour les Représentants du Peuple Epris
du Respect de la Loi.**

Honorable Déo NSHIMIRIMANA

Porte parole